



Mairie de Dun-Les-Places

Rue du 26 juin 1944
58230 DUN LES PLACES

Tél : 03 86 84 62 05
email : mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr

Compte rendu du conseil municipal du 10/06/21

Présents : Mmes Biardoux, Dirson, Joyot, Louette, Mathieu,
Mrs Bussy, Charles, Gonthier, Amiel,

Excusé : P Schaller donne pouvoir à N Joyot

Absent : MA Sourd

Secrétaire: N Joyot

Début de la séance : 19h30

1-Validation du compte rendu du 15/04/21 : Pas de remarques, approbation à l'unanimité.

2- Organisation des élections :

Dimanche 20 juin 2021

8h00 à 13h00: P Schaller, F Bussy(président), JP Amiel, N Joyot (secrétaire), L Biardoux, G Rousseau

1300h à 18h00 : R Charles (président), MA Sourd, M Mathieu, M Louette, D Gonthier (secrétaire)

Dimanche 27 juin 2021

8h00 à 13h00 : P Schaller, F Bussy(président), JP Amiel, N Joyot (secrétaire), L Biardoux, M Dirson

13h00 à 18h00 : R Charles (président), MA Sourd, M Mathieu, D Gonthier (secrétaire)
G Rousseau

Le matériel est à retirer à Château Chinon. K Dierson le rapportera.

3- Organisation du 26 juin :

Reprise de la cérémonie, comme en 2019. Les invitations seront adressées aux familles et aux élus.

Participation de l'école. Pas de vin d'honneur. Port du masque obligatoire, respect des gestes barrières.

4-Bien sans maître à l'Huis Bonin :

Toutes les démarches entreprises arrivent à leur terme. Suite à l'arrêté municipal du 16/02 portant sur le constat de bien sans maître et l'affichage en mairie et diffusion par voie de presse, aucun propriétaire ne s'est fait connaître. La phase d'enregistrement des acheteurs potentiels se terminera le 15 août 2021.

A ce jour, 4 personnes sont intéressées.

DELIBERATION : Formule de publication : prise de possession de bien sans maître.

Vote : oui à l'unanimité

DELIBERATION : Arrêté municipal portant intégration d'un bien présumé sans maître.

Vote : oui à l'unanimité

5- Lavoir de Bonaré

Les propriétaires de la maison ont fait une proposition de 1200€ pour l'achat du lavoir. La municipalité l'avait fait estimer : proposition : 3000€

Roman Charles est chargé de transmettre cette proposition aux propriétaires.

6- Ouverture de la boulangerie :

La municipalité s'est engagée à fournir du matériel en bon état de marche. Le loyer de 290€ pour ce matériel sera facturé à partir du 01/08/2021.

La boulangerie ouvrira le mardi 15 juin ; portes ouvertes, dégustation de leurs produits, présence du journal du centre et de TF1.

7- Ouverture du camping :

Dès que la société hydrelec sera passée et aura remis la pompe en marche, il y aura de l'eau, et le camping ouvrira jusqu'au 15 octobre.

8- Redevances du domaine public :

DELIBERATION : vote : oui à l'unanimité

9- Location salle pour les réunions :

Une convention d'occupation de la salle devra être signée avant toute utilisation. Etat des lieux avec un élu à l'entrée, et état des lieux à la sortie, nettoyage réalisé.

10- Questions diverses

- reprise des activités : une convention a été signée pour les associations loi 1901 : Sésa, Carrefour de Dun, Comité des fêtes. Elle est reconduite chaque année.
- Pour toutes les autres activités, chaque animateur doit signer une convention chaque début d'année civile ou à la mise en place d'une nouvelle activité.
- L'huis Châtelain : une demande a été faite pour déplacer la pancarte du hameau. Cette option n'est pas retenue puisque chaque maison a désormais une adresse : numéro et nom de rue.
Pour l'éclairage public, pas de suite favorable compte tenu du coût élevé généré.
- Bornoux :
Pose d'un panneau « voie sans issue » à l'entrée de l'impasse de la Croix.
Limitation à 50km/h dans toute la traversée du village.
- DCE : 4900€
- Pont de Longault : réfection en octobre par « Trait Carré ».